

Décision publiée le 28 septembre 2022

www.vaucluse.fr

Publiée le

**28 septembre
2022**

Département de
Vaucluse

POLE RESSOURCES

Décision n° 22 AJ 031 portant défense des intérêts du Département devant le tribunal judiciaire d'Avignon dans l'affaire API84 c/Département de Vaucluse

DECISION N° 22 AJ 031

**PORTANT DEFENSE DES INTERETS DU
DEPARTEMENT DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE
D'AVIGNON DANS L'AFFAIRE API84 c/
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DOMINIQUE SANTONI
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10-1,

VU la délibération n°2021-585 du 26 novembre 2021 donnant délégation à Madame la Présidente du Conseil départemental pour intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions dirigées contre lui pour l'ensemble des contentieux de la collectivité, quel que soit le type de juridiction,

VU le budget départemental

CONSIDERANT l'assignation reçue par le Département de Vaucluse le 23 août 2022, dans laquelle l'Association pour l'Industrie du Vaucluse (API84) demande qu'elle soit reconnue propriétaire de la parcelle BP220 à Avignon et de l'ensemble des constructions édifiées dessus.

CONSIDERANT que le Département a intérêt à agir pour défendre ses intérêts devant la juridiction judiciaire,

DECIDE

Article 1er : La défense des intérêts du Département devant la juridiction compétente.

Article 2 : La représentation des intérêts du Département sera assurée par Maître Claire-Marie DUBOIS (Cabinet SABAN), avocat au barreau de Paris.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites sur le chapitre 011, compte nature 6227, fonction 0202 ligne 22455 du budget départemental.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Cette décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département et publiée sur vaucluse.fr. Le Conseil départemental en sera informé.

A Avignon, le **28 SEP. 2022**

Accusé de réception en préfecture
084-228400016-20220928-22AJ031-AR
Date de réception préfecture : 28/09/2022